

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-BRIEUC, LE 20 DÉCEMBRE 2023

INCLUSION

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE A MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DE L'ACCÈS A L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AVEC LE FIPHFP

Ce mercredi 20 décembre, le Président du Département des Côtes d'Armor et la Directrice adjointe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont signé, en présence du Directeur régional adjoint de la Banque des territoires, une convention afin de structurer les actions en lien avec le maintien dans l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité. La signature a été précédée d'un extrait du spectacle interactif de sensibilisation « Tous pareils ? Tous différents ? Tous égaux ! » de la Compagnie Appogiature.

« Le Département s'engage de longue date pour favoriser l'accès, le maintien dans l'emploi, le bien-être au travail, l'accessibilité et l'intégration dans les équipes des personnes en situation de handicap. En 2022, le Conseil départemental des Côtes d'Armor présentait un taux de travailleurs handicapés de 10,75 %. La signature de la présente convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique nous permettra de bénéficier de financements pour aller encore plus loin dans cette politique volontariste », se réjouit Christian Coail, président du Conseil départemental des Côtes d'Armor.

« Le Fiphfp est très heureux de pouvoir accompagner, avec cette convention, la politique déjà engagée depuis plusieurs années par le conseil départemental des Côtes d'Armor. Cette convention vise notamment à structurer et amplifier les actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, dans les domaines du recrutement - dont l'apprentissage - du maintien dans l'emploi, de la formation, de la sensibilisation ou encore de l'accessibilité numérique. Avec cet engagement, le Département démontre qu'il porte pleinement les enjeux de Solidarité tant pour ses administrés que pour ses agents. Souhaitons que la dynamique que cette convention entend amplifier puisse inciter d'autres employeurs publics à emprunter ce même chemin. Laurent Félix, directeur territorial du Fiphfp pour les régions Bretagne et Pays de la Loire sera à leur côté pour les y accompagner », indique Séverine Baudouin, directrice adjointe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

La convention, d'une durée de 3 ans renouvelables, prévoit le financement par le FIPHFP d'un plan d'actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, d'un montant maximum de 725 000 €.



CONTACT PRESSE

Direction de la communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-BRIEUC, LE 20 DÉCEMBRE 2023

Le plan d'actions pluriannuel mis en œuvre par le Département des Côtes d'Armor portera sur les thèmes et objectifs suivants :

- favoriser l'accès à l'emploi ;
- créer les conditions de succès de l'insertion et du maintien dans l'emploi ;
- assurer la pérennité des compétences et connaissances relatives au handicap au travail ;
- développer et valoriser les actions de communication et des sensibilisation des personnels.

LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques. Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :

- le recrutement et l'insertion professionnelle ;
- la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel ;
- le maintien dans l'emploi des agents en cas de handicap survenu au cours de leur activité professionnelle ;
- l'accessibilité de l'environnement numérique ;
- la sensibilisation du collectif de travail aux questions du handicap.

Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts. Cette dernière intervient au plus près des territoires et des employeurs à travers la direction des retraites et de la solidarité et la Banque des territoires.



CONTACT PRESSE

Direction de la communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83